

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Certification ISO 9001 version 2015 : BGFH Holding Corporation toujours plus haut

G.R.M  
Libreville/Gabon

**B**GFI Holding Corporation (BHC), maison mère du Groupe BGFIBank, continue de marquer son temps. Le premier groupe financier de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) a reçu la version 2015 de la certification ISO 9001. La distinction a été remise, le 15 décembre courant, au président-directeur général du groupe bancaire, Henri-Claude Oyima. Avec cette certification, BGFIBank rejoint le cercle des organisations financières

certifiées dans notre sous-région. Si sa holding se trouve au Gabon où il dispose de plusieurs agences à travers le pays, le groupe est installé également à Sao Tomé-et-Principe, en République démocratique du Congo, au Sénégal, en Guinée équatoriale, en France, au Cameroun, au Bénin, à Madagascar, au Congo, en Côte d'Ivoire et en Centrafrique. La version 2015 de la certification ISO 9001 récompense, au demeurant, le travail acharné de cette banque qui, face aux exigences internationales dans le secteur, a pour seul objectif la satisfaction de sa clientèle. Cela, en développant et en s'appuyant

sur un capital humain engagé à accompagner la vision de la banque.

De quoi conforter Henri-Claude Oyima, satisfait de l'atteinte de cet objectif prioritaire fixé par le conseil d'administration du groupe pour l'année finissante. " Cette certification est une reconnaissance de notre engagement à fournir des prestations de qualité à nos filiales, parties intéressées pertinentes, et à améliorer en continu notre performance. Aussi, afin de garantir la vision commune de construire un groupe financier africain pour le monde, il est impératif d'accélérer la finalisation de toutes les priorités identifiées dans notre Projet d'entreprise dynamique 2025, puis continuer de se réinventer afin de consolider le statut de partenaire



Le P-DG du groupe BGFIBank recevant la certification ISO 9001 version 2015.

pour l'avenir de l'ensemble de nos parties prenantes pertinentes ", a indiqué le patron du groupe BGFIBank. Pour rappel, ISO 9 001 est une norme publiée par le sous-comité 2 (SC 2) du comité technique 176 (TC 176) de l'Organisation internationale de normalisation. Cette norme

publiée pour la première fois en 1987 définit et récompense des exigences liées à la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer en permanence la satisfaction de leurs clients et fournir des produits et services conformes.

## Lutte contre la corruption : réflexion des États sur les mécanismes à mettre en œuvre



Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**L**E Gabon a pris part, du 11 au 15 décembre dernier aux côtés de ses pairs, à la 10e session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption. Des assises qui se sont tenues au Georgia World Congress Center, à Atlanta (États-Unis d'Amérique). La délégation gabonaise conduite par le commissaire membre de la Commission nationale de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (CNLCEI), Calixte Isidore Nsie Edang, comprenait le commissaire membre Séraphin Ondoumba et la chargée d'études du président de la Commission nationale, Eva Robespierre Eva Angone. Ce rendez-vous

conformément à l'article 63 de la Convention, a été institué pour améliorer la capacité des États parties à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention et renforcer leur coopération à cet effet ainsi que pour promouvoir et examiner l'application de la Convention.

Ainsi la Conférence s'est-elle concentrée sur des questions essentielles telles que l'examen de l'application de la Convention, le recouvrement d'avoirs, la coopération internationale, la prévention, l'assistance technique et la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les problèmes posés par la corruption et les mesures visant à la prévenir et à la combattre, ainsi que les voies pour renforcer la coopération internationale.

## Plus de 3 milliards de FCFA pour développer les Lacs du Sud

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**E**N signant vendredi dernier à Lambaréné, dans la province du Moyen-Ogooué, le protocole quadripartite pour la mise en œuvre des actions de développement d'intérêt collectif au profit des populations riveraines du canton des Lacs du Sud avec le ministère du Pétrole, les populations riveraines du site Onal et les représentants du commandement, la société pétrolière Maurel & Prom s'est engagée dans une course contre la montre.

Dans les faits, l'opérateur et l'État s'engagent à investir plus de trois milliards (3 456 453 750) de francs dans des projets pour améliorer les conditions de vie des populations des villages des Lacs du Sud. Ces investissements seront financés par la Provision pour investissement diversifié (PID), la Provision pour investissement en hydrocarbures (PIH) la PID/PIH et le Fonds



Le ministre du Pétrole, Marcel Abéké et les officiels lors de la signature de la convention

de développement des communautés locales (FDCL) de l'opérateur.

"Ce protocole inédit d'un montant de 3,5 milliards FCFA permettra de transformer en profondeur et durablement les infrastructures et activités économiques de la zone. Notre protocole à tous est orienté par le développement de l'infrastructure routière, l'accès à l'électricité, l'accès à l'eau, le développement des coopératives et le développement des activités génératrices de revenus", a fait savoir le directeur général de Maurel & Prom, Mathieu Thabault. Lors de cette cérémonie de signature,

la société pétrolière a fait un don de trois embarcations avec trois moteurs de 40 chevaux chacune aux trois lacs (Ezanga, Onangue et Oguemoue) du canton Lacs du Sud. C'est le membre du gouvernement Marcel Abéké qui a reçu les documents y afférents des mains du DG de Maurel & Prom Mathieu Thabault, avant de les remettre aux représentants des trois lacs.

Pour rappel, Maurel & Prom exploite du pétrole à travers le permis Ezanga N°G4-244 dont le Contrat d'exploration de partage de production (CEPP) a été conclu le 10 janvier 2014 et couvrant une superficie totale de 5 607,88 km<sup>2</sup>.